



Mainlevée curatelle renforcée

Par **americain55**, le **07/01/2017** à **11:13**

Bonjour

J'ai été entendu par le juge des tutelles, j'arrive en fin de procédure, je demande la mainlevée sur ce jugement.

Ma curatrice veut que je sois en curatelle simple.

L'expert psychiatre conclue sont expertise par une mainlevée, le certificat médical de mon psychiatre également.

Le juge des tutelle doit tenir compte de l'expertise et du certificat médical ou des dires de ma curatrice, cette dernière à encaissée sur l'année 2016 plus de 4300 euros de frais de procédure.

EN attente de votre réponse.

Merci par avance

Par **Visiteur**, le **08/02/2017** à **22:27**

bsr

Le juge décidera en fonction de l' expertise.